



COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-DE-CERNON
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Compte- rendu du Conseil Municipal

Du jeudi 25 Janvier 2018 à 18h15

Présents : Thierry Cadenet, Yoann Forestier, Yves Gazzo, Célia Glandières, Sophie Muret Frédéric Rigal, Julien Viala, Philippe Viala, Marie-Laure Vinas.

Absente excusée : Julie Gély (pouvoir à Thierry Cadenet)

Secrétaire de séance : Célia Glandières

- Modification des statuts de la communauté de communes afin d'intégrer la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) – Adopté à l'unanimité.
 - Délibération sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI : le conseil municipal adopte à l'unanimité le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
 - Attribution de la délégation de service public du gîte de la tour Garnier : la gestion du gîte communal est attribué à Céline Moreira pour une durée de 6 ans. Le montant du loyer est de 1 000 euros par mois.
 - Adoption du programme ONF : le conseil municipal valide le programme d'entretien de la forêt communale proposé par l'ONF.
 - Avancement Mme P. Martin : passage au grade Grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe.
 - Modification des statuts du syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzlon : Adoption de la proposition de modification des statuts afin de clarifier les champs d'intervention.
 - Délibération concernant la modernisation de l'éclairage public :
le conseil municipal se prononce favorablement au plan de modernisation de l'éclairage public à l'intérieur des remparts.
 - Prêt relatif à l'acquisition de la bergerie des Templiers : signature d'un prêt de 120 000 euros avec le Crédit Agricole au taux de 1,34% sur 15 ans pour l'acquisition de la bergerie du GAEC des Templiers.
 - Renégociation de prêt : après discussions avec le Crédit Agricole, le conseil municipal adopte le rachat de 2 prêts ayant un taux de 4,75 % et la souscription de 2 nouveaux prêts au taux de 1,86%. Cette opération permettra un gain pour la commune de plus de 80 000 euros.
 - Aménagement du parking : le conseil municipal adopte le principe de l'aménagement du parking et sollicite l'état pour une participation financière à cet aménagement.
- Questions diverses :
Le conseil municipal vote la somme de 5242,17 pour subvention de fonctionnement attribuée à l'école Ste Bernadette de La Cavalerie pour régulariser les années scolaires 2015/2016 et 2017/2018.

La séance est levée à 19h30